

Résumé du PV du Conseil de Faculté du 12 mars 2015, n°115

1. Ordre du jour

1. Ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2015, n° 114, et de son résumé
3. Communications du Doyen
4. Communications de l'École
5. Rapport de la Commission pour la désignation d'un nouveau Doyen (1^{re} lecture)
6. Présentation du projet de budget 2016
7. Préavis sur les Règlements et validations des Plans d'études du :
 - 7.1. MSc en géographie (3 documents)
 - 7.2. MSc en biogéosciences (5 documents)
 - 7.3. MSc en géologie (et plan associé) (3 documents)
 - 7.4. MA en études du tourisme (2 documents)(évent. séance du 19 mars)
8. Validation du Plan d'études du Bachelor (et plans associés)(4 documents)
9. Préavis sur le Règlement de l'École des GSE (1 document)
10. Divers

L'ordre du jour est adopté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2015, n° 114, et de son résumé

Le procès-verbal et son résumé sont adoptés.

3. Communications du Doyen

1. Le poste de recteur de l'Université de Lausanne a été officiellement mis au concours depuis le 4 mars, et ce jusqu'au 3 mai. Les personnes intéressées peuvent donc se porter candidates.

4. Communications de l'École

1. La Journée des Masters 2015, organisée par le Service Orientation et Carrière le 5 mars, s'est très bien déroulée. Une centaine d'étudiants ont participé à chacune des deux présentations organisées. Entre trente et cinquante étudiants sont ensuite passés prendre des informations complémentaires au stand. La très nette majorité des étudiants présents étaient de l'Unil ; cette Journée des Masters ne permet donc pas vraiment de toucher les étudiants des autres universités.

5. Rapport de la Commission pour la désignation d'un nouveau Doyen (1^{re} lecture)

La Commission a rendu son rapport une semaine avant l'élection, qui aura lieu lors de la séance du Conseil de faculté du 19 mars, afin de laisser un temps de réflexion, ce qui a parfois manqué par le passé.

La Commission n'ayant pu trouver aucune candidature, les discussions se concentrent sur l'expérience de la Commission afin de déterminer si c'est une procédure à rééditer ou non lors de prochaines élections.

Lors de cette édition, la Commission a estimé qu'il n'était pas pertinent de chercher à identifier de potentielles candidatures pour des mandats futurs dans 3 ou 6 ans, jugeant que trop de choses peuvent changer sur de si longues périodes. D'autre part, la Commission a garanti la confidentialité des entretiens, ce qui ne lui a pas permis de révéler toutes les informations récoltées dans le rapport. Plus de temps à disposition permettrait de recontacter les personnes pour leur redemander ce qui peut être publié ou non.

Enfin le Doyen explique qu'il serait éventuellement prêt à poursuivre pour un deuxième mandat si personne ne candidate. La désignation du Doyen pour la période 2015-2018 doit intervenir lors de la séance du Conseil du 19 mars suivant.

6. Présentation du projet de budget 2016

Le Doyen commence par un bref retour sur l'exploitation du budget 2014, qui totalisait 21'212'000.- CHF. Sur cette somme, 483'000.- CHF n'ont pas été dépensés, dont 383'000.- CHF qui ont été reportés au budget 2015. En revanche, 100'000.- CHF ont été repris par la Direction, une fraction du budget total.

Le Doyen présente ensuite de manière plus détaillée le budget 2016, laissant de côté l'exercice 2015 en cours. En ce qui concerne les demandes structurelles, le Décanat demande :

- 206'000.- CHF pour des promotions, compléments de postes ou divers
- 722'000.- CHF pour de nouveaux postes à intégrer.
- 221'000.- CHF pour la poursuite de la politique 50/50, la mise en œuvre du nouveau Master interfacultaire en Fondements et pratiques de la durabilité, ainsi que les abonnements de la BCU.
- 291'500.- CHF pour le budget de fonctionnement, soit les frais liés au personnel et à l'exploitation.

Au total, le Décanat requiert auprès de la Direction 1'440'500.- CHF de demandes structurelles pour 2016.

Le Doyen continue sa présentation en détaillant le budget salaire par corps (enseignant, PAT et assistant), et unités (Décanat, IGD, IDYST, ISTE), qui totalise 21'155'622.- CHF.

Le budget total demandé se monte à 24'005'358.- CHF, soit une augmentation d'environ 1 million et demi liée principalement à l'intégration de l'IUKB à la Faculté.

Le Conseil de faculté approuve le projet de budget 2016.

7. Préavis sur les règlements et validations des plans d'études

Les modifications générales qui s'appliquent à l'ensemble des règlements et plans d'études sont présentées. En premier lieu, la CRUS a déterminé une terminologie officielle pour les étudiants qui sont admis dans un Master et qui doivent faire entre 1 et 30 crédits de cours de Bachelor pendant leur Master, on parle dorénavant de « mise à niveau intégrée ». En second lieu, les conditions de réussite des programmes de mise à niveau ont été ajoutées aux règlements ; auparavant elles ne figuraient que dans les lettres de décision. Les conditions d'admission suite à un échec définitif sont également

précisées. Enfin, les conditions de réussite des évaluations sont désormais fixées à 4.0 dans le règlement, ce qui signifie qu'un étudiant n'a pas à repasser une épreuve à laquelle il a obtenu un 4.0, même s'il doit repasser le module auquel l'épreuve est rattachée.

7.1. MSc en géographie (3 documents)

Le Vice-doyen Véron présente les changements principaux du règlement:

- La procédure de nomination et la composition du comité scientifique, ainsi que l'élection du coordinateur, sont précisées.
- L'admission automatique des étudiants de sciences de la Terre pour la filière géologie est supprimée.
- Les conditions de réussite suite à un échec définitif antérieur s'appliqueront au module 2 « Cours communs ».
- La spécialisation « Études urbaines » sera désormais scindée en « Urbanisme durable et aménagement des territoires » et « analyse spatiale et systèmes complexes ».

Le Conseil de faculté préavise favorablement le règlement du MSc en géographie.

Concernant le Plan d'études, les changements importants sont présentés :

- Le tronc commun passe de 25 à 20 crédits ECTS ; seuls des cours obligatoires sont présents ;
- La nouvelle spécialisation « urbanisme durable et aménagement des territoires » est réorganisée en 5 modules thématiquement cohérents ;
- La nouvelle spécialisation « analyse spatiale et système complexe » sera composée de cours existants des facultés de GSE, HEC et Lettres, ainsi que deux nouveaux enseignements ;
- La spécialisation « Aménagement des régions de montagnes » est modifiée très légèrement avec l'intégration des cours de G. Mariéthoz ;
- La spécialisation « Études du développement » comprend désormais un camp de terrain ; les compétences de Ch. Kull sont intégrées ;
- La réduction du choix de cours offerts dans le Plan associé.

Le Conseil de faculté préavise favorablement le plan d'études du MSc en géographie (120 ECTS).

Le Conseil de faculté préavise favorablement le plan d'études géographie en discipline externe (30 ECTS).

7.2. MSc en biogéosciences (5 documents)

Les modifications du règlement du MSc en biogéosciences, donné conjointement avec l'Université de Neuchâtel, sont présentées:

- Les conditions de réussite suite à un échec définitif porteront sur le module 3 ;
- Les procédures d'évaluation des connaissances sont précisées ;
- Le traitement des cas de fraude est ajouté.

Le Conseil de faculté préavise favorable le règlement du MSc en biogéosciences.

Concernant le plan d'études, les changements les plus importants sont présentés :

- Le nombre de spécialisations offertes passe de 3 à 2 : « Interactions entre sol et végétation » et « Interactions dans la géobiosphère » ;
- Introduction d'un nouveau module « Acquisition des bases » dont l'objectif est la mise à niveau des étudiants issus de *backgrounds* variés dès le début du Master ;
- Réduction du nombre d'heures en présentiel afin d'augmenter l'autonomie des étudiants ;
- Introduction d'un module à choix libre.

Le Conseil de faculté préavise favorablement le plan d'études du MSc en biogéosciences.

7.3. MSc en géologie (et plan associé) (3 documents)

Les modifications du règlement sont les suivantes :

- Les conditions de réussites suite à un échec définitif porteront sur le bloc obligatoire de 12 crédits ECTS ;
- Possibilité pour des enseignants d'autres instituts que l'ISTE d'enseigner ;
- La note 0 sera désormais attribuée aux étudiants ayant fraudés à un enseignement validé par acquis/non acquis.
- À la demande du comité de l'ELSTE, introduction d'une liste de présence pour certains enseignements de type excursion ou camp de terrain, ce qui est possible sur dérogation du décanat.

Cette dernière demande d'introduction d'une liste de présence fait l'objet de discussion. Le problème rencontré est que les enseignants qui doivent organiser des camps de terrain ou des excursions ne savent que tardivement combien d'étudiants participeront car ceux-ci ont à disposition un mois au début du semestre pour s'inscrire aux enseignements.

Le Conseil estime cependant que la liste de présence n'est pas la bonne solution pour remédier à ce problème. En outre, ce type de mesure ne doit dans tous les cas pas figurer au règlement. Par conséquent, un vote sur l'article en question est organisé.

L'article 11. « Inscription » reçoit un préavis négatif.

L'article 13 qui précise que les rapporteurs doivent obligatoirement être présents lors des défenses de mémoire est également discuté. Il est estimé que la présence du directeur est suffisante, les rapporteurs peuvent donner un rapport écrit s'ils ne peuvent être présents.

L'obligation de présence des rapporteurs dans l'article 13 est retirée.

Le Conseil de faculté préavise favorable le Règlement modifié du MSc en géologie.

Au niveau du plan d'études, les modifications principales sont les suivantes :

- Modification des modules « Volcanology » et « Applied and environmental mineralogy », suppression du module « radar géologique » suite à la retraite de François Marillier ;
- Adaptation du module « Hazard and risk of slope movements ».

Le Conseil de faculté préavise favorablement le Plan d'études du MSc en géologie (ELSTE).

7.4. MA en études du tourisme (2 documents)

Très peu de changements concernant le Master en études du tourisme sont intervenus. L'art. 3 précise la procédure de nomination et la composition du comité scientifique ; l'art. 6 prévoit que les conditions de réussite suite à un échec définitif s'appliqueront au module 1 « Épistémologie et méthodologie interdisciplinaire ».

Le Conseil de faculté préavise favorablement le Règlement du MA en études du tourisme.

En ce qui concerne le Plan d'études, seules de très mineures modifications ont été apportées. En revanche, une refonte plus profonde est prévue pour 2016 ou 2017. Il s'agira d'intégrer les compétences du futur professeur en sociologie ou anthropologie du tourisme, d'intégrer d'autres cours existants à l'Unil ainsi que de diminuer le nombre de charges de cours.

Le Conseil de faculté préavise favorablement le Plan d'études du MA en études du tourisme.

8. Validation du Plan d'études du Bachelor (et plans associés)

Seul le Plan d'études a fait l'objet de changements, notamment :

- Remplacement d'une évaluation « acquis/non-acquis » par une évaluation « pratique », donc notée, pour l'enseignement « Sciences de l'environnement : Excursions ».
- Ajout d'informations concernant les enseignements, comme le type d'évaluation, le nom de l'enseignant, etc.
- Pour le plan associé, ajout de notes techniques pour faciliter la lecture du plan.

Le Conseil de faculté donne un préavis favorable sur le Plan d'études du BSc en géosciences et environnement (120 crédits ECTS).

Le Conseil de faculté donne un préavis favorable sur les trois plans d'études associés.

9. Préavis sur le Règlement de l'École des GSE (1 document)

Les modifications principales sont les suivantes : l'ingénieur pédagogique sera désormais membre du Bureau de l'École; les étudiants suppléants deviennent invités permanents. Les membres du bureau seront eux aussi invités permanents des comités scientifiques des Masters, afin de faciliter la circulation des informations. Les cas de plagiat, gérés jusqu'à présent par le Décanat, sont transférés au Bureau de l'École.

Le Conseil de faculté préavise favorablement le règlement de l'École des GSE.

10. Divers

Une demande de changement de règlement portant sur les rattrapages des modules est déposée. Actuellement, les étudiants ne peuvent pas repasser une épreuve échouée si elle est inscrite dans un module réussi. Cela ne permet donc pas d'améliorer son dossier scolaire.

Les discussions qui suivent soulignent le risque que des étudiants ayant réussi un module en première tentative l'échouent en deuxième tentative en essayant d'améliorer leurs notes. En outre, la Direction est de toute façon fortement opposée à cette proposition, elle a déjà refusé une proposition allant dans ce sens pour des modules réussis.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée. La prochaine séance ordinaire aura lieu le jeudi 19 mars 2015.

François Bussy, Doyen